

un temps d'épreuve, à un animal intelligent.

L'animal intelligent possédera les biens de la terre pour lesquels il est né, et la terre sera son tombeau. L'âme, qui est l'homme même, si elle a vécu dans l'ordre, possédera l'immortalité qu'elle pressent, le ciel qu'elle entrevoit, le Dieu qu'elle prie.

CHAPITRE XXXIII.

APPLICATION DES LOIS DE LA NATURE AUX LOIS DES HOMMES.

Pour vérifier l'ordre de la nature, il suffit de s'en écarter; pour réfuter les systèmes humains, il suffit de les admettre.

(BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, Étude huitième, p. 408.)

Nos mœurs s'adoucissent : chaque jour la philanthropie s'avance vers des conquêtes nouvelles. Une législation se prépare qui conciliera, autant que notre siècle le permet, les intérêts de la sûreté commune avec le vœu de l'humanité.

(DE MARTIGNAC, *Défense du prince de Polignac à la Chambre des pairs*, p. 176.)

« Il y a trois tribunaux qui ne sont presque jamais d'accord : celui des lois, celui de l'honneur et celui de la religion¹. » Cette parole de Montesquieu accuse l'ordre, ou plutôt le désordre des sociétés modernes, en même temps qu'elle nous indique la cause de leur malaise et des révolutions qui les déchirent. Tant que ces trois tribunaux prononceront des jugements contradictoires, il n'y a point de paix à espérer sur la terre. La paix du monde repose sur l'unité politique, morale et religieuse, et cette unité n'existe que dans la vérité.

Or cette vérité, si elle nous échappe toujours, ce

¹ Pensées extraites des manuscrits de Montesquieu.

n'est pas qu'elle soit invisible ; c'est tout simplement que nous refusons de tourner nos regards de ce côté. Le théologien la cherche dans les doctrines de son église, le magistrat dans les codes de son pays, le philosophe dans son système : l'homme du monde ne la cherche nulle part, mais il croit la recevoir des préjugés et de la mode. Alors arrive le sceptique, sophiste à courte vue, qui, à l'aspect de ce chaos, s'écrie que notre raison est trompeuse, qu'il n'y a pas de vérité sur la terre, que tout est vrai, que tout est faux, suivant les temps, les lieux et les hommes. Insensé ! ne vas-tu pas donner à l'intelligence du genre humain les bornes de la tienne ! Mais ouvre donc les yeux ! La raison n'est point en défaut, car ici la raison ne paraît nulle part ; la vérité n'est point ondoyante, car ici il n'y a point de vérité. Ce que tu vois, ce sont nos vices, nos passions, nos opinions, nos ambitions, que nous tentons de faire adorer. La vérité est hors de là. — Mais où est-elle ? — Je dis bien : elle est hors de là.

Hors de là, il n'y a plus que les lois de la nature. A notre tour nous invoquons le jugement de Dieu sur toutes les questions qui nous importent. C'est Dieu lui-même qui va nous apprendre ce que nous devons faire pour être justes, ce que nous devons croire pour être heureux. Il nous dira ce qu'est la vertu, ce qu'est le crime ; si c'est l'honorer que de rejeter ses dons ; si c'est suivre sa loi que d'en abuser ; si la religion doit nous inspirer l'indulgence, ou nous armer de colère et de cruauté ; s'il est permis de persécuter les hommes, de les trom-

per, de les dépouiller, de les mutiler, de les égorger, soit dans l'intérêt d'une ambition, soit dans l'intérêt de leur conscience : il le dira, et à mesure que sa réponse arrivera à l'oreille des peuples, ils connaîtront la vérité et se tendront la main comme des frères.

Cette réponse, elle est renfermée dans le petit nombre de lois dont nous venons de tracer l'esquisse : lois de vie et d'amour, criterium de toute vérité, invincibles aux sophismes, puisqu'elles vérifient les pensées de l'homme par les pensées de Dieu.

Et, en vérité, je ne crois pas qu'il existe sur la terre un être doué de raison qui osât effacer d'une main ferme les articles de ce code, sous prétexte d'erreur ou de mensonge. Comment les effacer sans renoncer à quelques parties de nous-mêmes, sans cesser d'être hommes, c'est-à-dire libres, intelligents et aimants ?

En effet, les facultés de l'homme répondent toutes à quelques lois de la nature, en sorte que, pour dégrader l'un, il faut nécessairement violer l'autre. C'est le double travail de nos préjugés et des gouvernements despotiques.

Nous en concluons que partout où il y a dégradation de l'homme, il y a violation des lois de la nature, c'est-à-dire violation de la justice, violation de la vérité : les lois de la nature veulent l'homme complet.

Parmi ces lois, cinq ont leur source dans notre âme, et rayonnent de l'homme à la nature ; dix ont

leur source dans le monde physique, et rayonnent de la nature à l'homme. Afin que la vérité nous fût toujours présente; Dieu l'a imprimée en nous et autour de nous; et afin que les lois qui la renferment nous parussent toujours aimables, il les a fait participer du sentiment d'amour qui nous élève jusqu'à lui.

Ces quinze lois ne composent pas seules le code de la nature, et cependant elles embrassent le monde moral tout entier.

Le sentiment de la Divinité, c'est l'amour de Dieu; la sociabilité du genre humain, c'est l'amour des hommes. Les autres lois ne sont, pour la plupart, que des développements ou des modifications de ces deux lois fondamentales, que tous nos codes de morale formulent ainsi :

AIMEZ DIEU ET LES HOMMES.

Faites-en l'application aux codes politiques et religieux qui partagent le monde, et ils se dépouilleront peu à peu de toutes les barbaries et de toutes les abjections qui les déshonorent.

A commencer par les choses les plus simples, voyons quelle part les législateurs nous laissent dans la jouissance de l'eau, de la lumière, de l'air, du feu, de tous les biens naturels qui n'ont point et qui ne peuvent avoir de propriétaires.

D'après les lois de la nature, l'air, la lumière, l'eau, le feu, n'étant le fruit d'aucun travail, appartiennent à tous; nous devons en jouir en commun, puisqu'ils nous ont été donnés en commun; et par

suite, nous avons le libre parcours de l'Océan et le libre parcours du globe¹.

Aucun souverain ne peut donc, sans violer la loi de la nature, c'est-à-dire sans se déclarer l'ennemi des hommes, enfermer son peuple dans des murailles comme l'empereur de la Chine et les rois de l'ancienne Égypte, ou seulement lui défendre de voyager hors de certaines limites comme l'autocrate de Russie, ou enfin barrer les mers comme les Hollandais et les Anglais l'ont successivement essayé, lorsque, du haut de leurs forteresses aérées, ils ont dit au genre humain : « L'Océan est à moi ! »

Bien plus, tout législateur qui, dans un intérêt sordide, accapare la propriété ou seulement le monopole d'un bienfait de la nature, ne fût-ce que d'une simple plante, est coupable de lèse-humanité. Aussi ceux-là seront comptés au nombre des bienfaiteurs des hommes qui, au péril de leur vie, arrachèrent à l'avarice des Hollandais le caféier et le cannellier pour les donner au monde².

¹ Et par exemple on ne vendra pas le feu en imposant les cheminées; la lumière et l'air, en imposant les fenêtres. On n'empêchera pas un pauvre paysan de puiser de l'eau dans la mer pour en tirer un peu de sel, comme la gabelle le faisait avant la révolution; enfin on supprimera toutes ces douanes élevées par l'intérêt stupide des gouvernements contre la prospérité, l'industrie et la civilisation des peuples.

² C'est à Desclieux, à Poivre et à Sonnerat que nous devons la libre culture du café et des épices. Tout le monde connaît les périls qu'ils coururent, les privations qu'ils s'imposèrent, pour

Et voilà cependant comme les législateurs traitent les nations. Dans le code des rois, le soleil ne brille pas pour tous les hommes, l'eau ne coule pas pour tout le monde ; la terre, si vaste et si variée, ne s'ouvre pas à tous les peuples. On nous dit : Payé, si tu veux que l'air et la lumière pénètrent dans ta maison ; paye, si tu veux réchauffer tes genoux à la flamme du foyer domestique¹ ; paye pour jeter tes filets dans ce fleuve qui n'appartient à personne ; paye enfin pour recueillir quelques grains du sel que l'Océan abandonne sur ses grèves. Il n'y a pas jusqu'à l'usage innocent de certaines plantes qui ne soit entravé par le fisc. Cette feuille dont la fumée efface le souci et rend le travail facile, que la nature multiplie partout sous la main du pauvre comme un soulagement à ses fatigues ; cette feuille, la joie du soldat, du matelot, de l'ouvrier et de l'esclave, notre finance lui demande chaque année quatre-vingts millions, tant la misère paye bien, tant les législateurs sont habiles à nous vendre les plaisirs que la nature nous donne.

On ne manquera pas d'objecter qu'il faut des impôts aux gouvernements : c'est une nécessité sans

réussir dans leur généreuse entreprise, et nul monument chez aucun peuple n'a encore consacré un si beau souvenir. Nous élevons des statues à ceux qui nous égorgent, et nous oublions ceux qui nous font du bien.

¹ L'impôt sur les cheminées existait encore en France il y a peu d'années, et il existe toujours en Angleterre. Avant la révolution, les seigneurs avaient seuls le droit de se servir du feu pour faire cuire le pain de chaque paroisse. Le four banal faisait partie de leur revenu.

doute ; mais ne pourrait-on pas donner aux peuples des gouvernements un peu moins chers ? Et d'ailleurs, ces gouvernements méritent-ils qu'on les paye, lorsqu'ils nous retranchent jusqu'à la jouissance des éléments de la nature ? Il y a quelque chose de grave dans la perte du plus petit bien naturel : c'est un mal physique qui entraîne toujours un mal moral ; et ce mal est si pénétrant qu'on recule d'épouvante lorsqu'on veut en mesurer la profondeur. Que l'empereur de la Chine, par exemple, isole son peuple de tous les autres peuples, on imagine qu'il s'agit tout au plus de la perte de la plus minime des libertés, du droit de parcourir le globe, droit dont les masses ne profitent guère : la prison est vaste ; c'est un empire, c'est un monde riche à la fois de tous les trésors de la nature et de toutes les sciences de l'ancienne Égypte. Eh bien ! cette loi à qui vous attribuez si peu de puissance a suffi pour avilir le peuple le plus industrieux et peut-être le plus intelligent du globe. Entrez dans l'école d'un lettré chinois enorgueilli de son savoir de quatre mille ans, il vous dira que la terre est une surface plate et carrée dont la Chine occupe le milieu ; que le soleil ne se lève que sur cette partie du monde, et que les autres peuples, abandonnés du ciel, errent çà et là aux bords des abîmes, sans intelligence et presque sans lumière, comme on représente les Esquimaux sur les rives désolées de l'Océan. Ainsi le globe est carré, la terre est plate, l'empire du Milieu compose seul l'univers, et le soleil ne brille que pour les Chinois : voilà

le fruit de la loi qui les sépare du genre humain.

Et ne croyez pas que cette abjection ne réagisse que sur leur intelligence ; elle réagit sur leur moralité, elle les précipite dans l'ignorance du Créateur, le plus grand mal qui soit sur la terre. Un peuple qui ne connaît rien du monde qu'il habite, rien des peuples qui l'environnent, ne peut se faire une idée juste, ni des lois générales de la nature, ni des bienfaits de la Providence, ni de la gloire de Dieu. En se retranchant du genre humain il s'est retranché de la vérité¹.

On peut juger par cet exemple de l'influence qu'exercerait sur la civilisation et le bonheur du globe la plus simple application des lois de la nature. Que les législateurs daignent les prendre pour guide, et tous les crimes érigés en principes, toutes les idolâtries érigées en religion, l'infanticide, le concubinage, la polygamie, les mutilations, l'esclavage, ces lèpres de l'Orient ; les castes, les privilèges, les servages, les vasselages, le célibat des prêtres, les réclusions monastiques, les suicides religieux, ces vices, ces dégradations de l'Europe civilisée ; la

¹ Il y a en Chine, comme il y avait autrefois en Égypte, deux sciences : celle du peuple et celle des lettrés. Ces derniers ont encore une science fort étroite et fort obscure ; leurs idées sur la géographie du globe sont probablement un peu plus larges ; mais ils ne les communiquent pas, de crainte d'inspirer aux Chinois le désir de visiter les autres nations.

peine de mort, ce fratricide qu'aucune loi, aucune convention humaine ne peut légitimer ; la guerre enfin, le plus grand des forfaits, et le seul qui, avec la peine de mort, règne encore sur tout le globe ; tous ces crimes juridiques, tous ces assassinats glorieux ou législatifs, vont s'évanouir devant la loi de la nature, comme les ténèbres devant le soleil. Déjà, en nous rapprochant instinctivement de cette loi divine, nous avons effacé de nos codes le double servage de la terre et de l'homme. Nos tribunaux ont perdu le pouvoir d'être cruels, et nos rois le privilège d'être injustes. La liberté civile, la liberté des cultes, la liberté de la pensée, forment, avec l'égalité des droits et l'égalité devant la loi, une législation où la dignité de l'homme est enfin respectée ; et ce premier pas dans le chemin de la justice universelle a commencé l'affranchissement de tous les peuples : l'exemple est donné, les droits sont conquis et l'Europe nous contemple.

Si j'étais roi et que mes regards se portassent vers la France, je la verrais sans frémir ressusciter les armées formidables de Napoléon ; mais si je voyais ses législateurs ouvrir partout des écoles, fonder des colonies, protéger et éclairer les masses, répandre la science, multiplier le bien-être, donner à chaque citoyen le pouvoir de s'élever au rang de son intelligence et de sa vertu, marcher enfin généreusement dans les voies de la justice et de la liberté, oh ! c'est alors que je tremblerais pour les trônes de l'Europe ! nation redoutable jusque dans ses adversités, elle a jeté ses armes, elle ne veut plus

combattre ; mais à mesure qu'elle reprend ses forces, elle se sent digne d'une autre gloire, et la voilà qui met autant d'ardeur à délivrer le monde qu'elle en mettait à le conquérir.

CHAPITRE XXXIV.

SUITE DU MÊME SUJET. DE L'AMÉRIQUE ET DE LA POLOGNE.

L'Europe devrait être citée au ban de la Pologne pour les injustices toujours croissantes dont ce pays a été victime..... Elle le sera au jugement de Dieu.

(M^{me} DE STAEL, *Considération sur la Révolution française*, t. I, p. 12.)

Les forces manquent à mon zèle ; mais le courage et l'espérance ne manquent pas à mon cœur.

(DE MARTIGNAC, *Défense du prince de Polignac*, p. 219.)

Il n'y a point de droit contre le droit. (BOSSUET.)

L'Amérique, que nous voyons au'ourd'hui si belle, si prospère et grandissant dans sa liberté, il fut un temps où elle était vassale. Des officiers anglais commandaient dans ses ports, des gouverneurs anglais régnaient dans ses cités, un parlement anglais lui imposait des lois, et décidait à Londres de son industrie, de sa fortune et de sa vie. Or, il arriva qu'un jour le peuple, fatigué de ce vasselage, courut aux armes, et, prenant le monde à témoin de la dignité de sa cause, il lui demanda s'il était juste que des hommes de toutes nations, jetés par le vent de l'adversité dans de vastes solitudes où ils se créaient une patrie, fussent condam-

nés à porter les chaînes de l'Europe, et quelles lois de la nature ordonnaient à l'Amérique de payer des impôts au roi de la Grande-Bretagne et de travailler pour l'enrichir. Ce fut le 4 juillet 1776 que cette déclaration solennelle fut adressée au monde ; on y lisait ces mots : « Nous regardons comme évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : que tous les hommes sont créés égaux ; qu'ils ont été doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; que, parmi ces droits, on doit placer au premier rang la vie, la liberté et la recherche du bonheur ; que, pour assurer ces droits, les gouvernements ont été établis parmi les hommes, et que leur pouvoir, tant qu'il demeure dans les bornes de la justice, émane du consentement des gouvernés ; que lorsqu'une forme de gouvernement cesse d'exister pour ce but, le peuple a le droit de le changer ou de l'abolir, et d'établir un nouveau gouvernement en plaçant ses bases sur les principes, en organisant ses pouvoirs dans les formes qui lui paraissent les plus propres à produire sa sûreté et son bonheur. A la vérité, la prudence exige que l'on ne change pas pour des causes légères des gouvernements établis depuis longtemps... Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, tendant invariablement au même but, prouvent jusqu'à l'évidence le dessein d'écraser un peuple sous le joug d'un despotisme effréné, il est de son droit, il est de son devoir de se soustraire à ce joug, et d'établir de nouvelles sauvegardes pour sa future liberté. Telle a été la patience de ces colonies dans leur souffrance, et telle est la

nécessité qui les force de s'affranchir des tyrannies de leur ancien gouvernement ¹. »

Ainsi des hommes nés dans la vieille Europe, où ils étaient encore hier, se rappellent tout à coup, à la vue d'une terre vierge, d'un monde sortant des mains du Créateur, les droits inaliénables de l'humanité ; l'aspect de la nature les rend à la nature, et, du fond de leurs déserts, ils poussent un cri de liberté qui retentit jusque chez les peuples de l'autre rive de l'Atlantique.

Cet appel à la conscience de l'Europe, suivi du plan de la tyrannie anglaise et des injures faites à la nation américaine, se terminait ainsi : « En conséquence, nous, représentants des États-Unis, assemblés en congrès général, en appelant au Juge suprême de l'univers de la droiture de nos intentions, nous publions et déclarons solennellement, au nom et de l'autorité du bon peuple de ces colonies, que ces colonies sont et ont droit d'être des ÉTATS LIBRES ET INDÉPENDANTS ; que tout lien politique entre elles et la Grande-Bretagne est et doit être entièrement rompu, et que, comme ÉTATS LIBRES ET INDÉPENDANTS, elles ont pleine autorité de faire la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, d'établir le commerce, et de faire tous les autres actes que les ÉTATS INDÉPENDANTS ont droit de faire, et pleins d'une ferme confiance dans la protection divine, nous engageons mutuellement au soutien de

¹ Voyez la déclaration des États-Unis dans les *Annales statistiques des États-Unis*, par Seybert, 1 vol. in-8.

cette déclaration nos fortunes, nos vies et notre honneur, qui nous est sacré ! »

Ce manifeste, nous l'appelons sublime, parce qu'il est fondé sur les droits de l'humanité. Dieu nous a déclaré, par les deux premières lois de notre être, que l'homme n'a sur l'homme d'autre puissance que l'amour. Ainsi nul homme ne sera la propriété d'un autre homme, nul peuple ne sera la propriété d'un autre peuple. Le droit inaliénable, imprescriptible de l'homme et des peuples, c'est la liberté.

Telle est la loi de la nature.

Et cette loi invoquée si justement par les Américains contre l'Angleterre, les nègres esclaves de l'Amérique du Sud et les pauvres Indiens chassés de leurs déserts, peuvent aujourd'hui, et avec non moins de justice, l'invoquer contre les Américains.

Le principe qui a fait l'Amérique libre est universel, il s'applique aux peaux noires et aux peaux rouges, comme aux peaux blanches, à toutes les créatures qui reconnaissent un Dieu.

Voyons à présent la loi des hommes. Au sort de l'Amérique opposons le sort de la Pologne. C'était aussi une nation frappée de vasselage ; elle invoquait les mêmes principes, elle montrait la même vertu ! Elle criait à l'Europe : « Accourez, le temps presse, les Barbares sont à nos portes, et nous mourrons pour la liberté du monde ! » L'Europe fut sourde à ces cris, et, le 7 septembre, tandis qu'un ministre

de France ¹ prononçait ces atroces paroles : « Tout est tranquille dans Varsovie ! » la noble nation avait en effet trouvé le repos, elle dormait ensevelie sous les débris de ses remparts !

Morte, comme elle le disait, pour la liberté du monde !

L'histoire dira la lâcheté, non des peuples, mais des rois de l'Europe ; car tous les peuples voulaient eourir à vous, malheureuse Pologne ! Tous les peuples criaient, et tous les rois gardaient le silence ! Elle dira comment les Polonais désarmés furent jetés dans les glaces de la Sibérie ! comment le pays tout entier fut mis hors la loi ! comment des populations réfugiées dans les temples furent égorgées sur les autels ! Elle dira que toutes ces choses se passaient au dix-neuvième siècle, sous la loi de l'Évangile et sous les regards du genre humain ! Quant à nous, nous ne signalerons qu'un fait, bien minime sans doute après tant de brigandages, mais caractéristique, et dont la date surtout ne doit pas être oubliée.

Trois mois après le meurtre de la Pologne, on lisait dans les journaux russes, prussiens, allemands, français :

« En vertu de l'ukase impérial du 2 janvier 1831, ont été confisquées au profit de l'empereur, dans le gouvernement de Podolie, dix mille huit cent cinquante-deux âmes appartenant au prince Adam Czar-torysky, cent quatre-vingt-cinq âmes à Elisabeth de

¹ Le général Sebastiani.

Tyrawski, deux cent quarante-trois âmes à Isidore Sachnowski, toute la fortune d'Érasme de Dombrowski, et cinq cent quatre-vingt-douze âmes du comte Thaddée Ostowski, etc., etc.¹. — Wilna, 31 octobre 1831. »

On croit lire les légendes barbares du XII^e siècle ! Ne pouvant plus vendre des hommes comme César, les vainqueurs confisquent des âmes comme Satan. Les supplices de la servitude égaleront bien ceux de l'enfer.

Certes, la publicité donnée à de pareils actes est un bienfait pour l'humanité. Plus le crime est public, plus l'infamie a de puissance. Il faut que les cris du genre humain avertissent les tyrans qu'ils sont seuls et que les peuples civilisés les contemplant.

Et quand on songe que le vasselage et l'ilotisme sont encore la politique de l'Europe ; que presque tous les grands peuples tiennent d'autres peuples dans les chaînes ; que cent millions d'Indiens travaillent sous les ordres de l'Angleterre ; que les canons autrichiens sont braqués sur toutes les places publiques de l'Italie ; que la Hongrie est humiliée

¹ Ainsi les princes polonais possédaient des âmes, les paysans polonais étaient en état de servage : en lisant ces tristes détails, on ne s'étonne plus que la malheureuse Pologne ait succombé. La moitié de son peuple n'avait rien à défendre. Mais que penser du vainqueur ? il pouvait rendre la liberté, il aime mieux confisquer des âmes !

sous le même joug ; que l'Irlande vient seulement d'être replacée dans le droit de l'humanité ; que la Grèce, d'où nous vint la lumière, est encore toute palpitante des vices de sa longue servitude ; que la Russie compte trente millions de serfs ; que les États libres de l'Union américaine comptent deux millions d'esclaves ; qu'au lieu de civiliser les sauvages, dont ils usurent le sol, ils les égorgent avec le glaive ou les abrutissent avec l'eau-de-vie ; que leur misérable ambition les pousse à anéantir deux races d'hommes, les *noirs*, qu'ils tiennent en esclavage ; et les *peaux rouges*, qu'ils poursuivent dans les forêts avec des chiens dressés à cette chasse de proie humaine ; quand on songe enfin que chaque année deux cents vaisseaux chargés de cinquante mille nègres, achetés corps et âme vingt francs pièce, viennent, à la face de l'Europe, satisfaire la férocité des planteurs soi-disant chrétiens du Brésil, ah ! alors le monde civilisé disparaît, et l'on se croit parmi les hordes des Tartares !